



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00117

Numéro SIREN : 818 006 983

Nom ou dénomination : A.M.O DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2016 sous le numéro de dépôt 450

CCM VENCE

14 AVENUE DE LA RESISTANCE 06140 VENCE

☎ 08 20 02 55 04 (Service 0,12 €/min + prix appel) FAX 04 92 11 24 21 ☒ 07947@creditmutuel.fr
BIC : CMCIFR2A

DEPOSÉ
EN ANNEXE DU RCS LE :

05 FEV. 2016

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

SOUS LE N° 650
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GRASSE

La banque ci-après :

CCM VENCE, 14 AVENUE DE LA RESISTANCE 06140 VENCE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

M Edouard PESQUET-ARDISSON, représentant de la société A.M.O DESIGN S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 15 AVENUE HENRI ISNARD 06140 VENCE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Edouard PESQUET-ARDISSON	3000	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 07947 00020445001 13

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 janvier 2016

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(signatures habilitées + cachet de la banque)

JST14

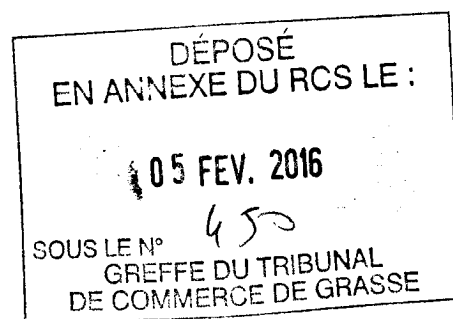
lu et approuvé

Crédit Mutuel
14, Avenue de la Résistance
06140 VENCE

Tél. 0 820 025 504 (Service 0,12 €/min + prix appel)
Fax 04 92 11 24 21 N° Orias 07 003 758 RCS Grasse D 434 038 709

A.M.O DESIGN
SASU au capital de 3 000 euros
15 avenue Isnard 06140 Vence

STATUTS



Le soussigné,

Monsieur Edouard Pesquet-Ardisson né le 12 juillet 1980 à Nice de nationalité française, demeurant au 15 avenue Isnard 06140 Vence, a rédigé les présents statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle dont il est l'associé unique et le président.

Article 1er - Forme

La forme juridique adoptée par l'associé unique est celle société par actions simplifiée unipersonnelle. Elle est soumise aux dispositions des articles L227-1 à L227-12 et de l'article L227-20 du Code de commerce.

Article 2 – Objet

L'objet social de la société est :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) projets de réhabilitation de bureaux, appartements, commerces, locaux industriels, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus et visant à favoriser l'activité de l'entreprise.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en gestion et maintenance, suivi des services destinés aux copropriétaires, locataires ou tout occupant du bâti ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus et visant à favoriser l'activité de l'entreprise.
- Activités d'eco-construction,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) projets environnementaux ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus et visant à favoriser l'activité de l'entreprise.
- Gestion forestière, commercialisation de produits issus de la biomasse, y compris bois et comestible.
- Gestion d'espace de travail mutualisé,
- Conseils, formation, Coaching et Accompagnement individuel.
- Toutes opérations industrielles et commerciales;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriétés intellectuelle concernant les dites activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes autres sociétés, opérations

E-S-A

financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Article 3 – Dénomination

L'entreprise a pour dénomination A.M.O DESIGN SASU

L'entreprise a pour nom commercial A.M.O DESIGN

Article 4 – Siège social

Le siège social de la société est établi au 15 avenue Henri Isnard, 06140 Vence. L'associé unique peut le transférer en un autre lieu par simple décision.

Article 5 – Durée de la SASU

La société est créée pour une durée de 99 ans. Elle pourra cependant être prorogée ou dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique.

Article 6 – Apports

L'associé unique apporte une somme en numéraire de 3 000 euros. Cet apport a été versé sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque Crédit Mutuel, 14 Avenue de la Résistance, 06140 Vence.

Article 7 – Capital social

Le capital s'élève à 3 000 euros. Il est constitué de 3 000 actions ayant chacune une valeur nominale de 1 euro. Il peut être réduit ou augmenté par décision de l'associé unique.

Article 8 – Caractéristiques et modalités de cession des actions

Les actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription dans un compte ouvert par la société au nom de l'associé unique, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Elles sont négociables dans la mesure où l'associé unique agréé un nouvel associé. Dans ce cas les présents statuts seront modifiés en conséquence.

Article 9 – Désignation et pouvoir du président – Direction générale

Le président est désigné par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire. La durée de son mandat s'élève à 4 ans.

Le premier président est Edouard Pesquet-Ardisson, 15 avenue Isnard 06140 Vence, associé unique.

Il représente la société dans tous ses rapports avec les tiers et il dispose de tous les pouvoirs. En

E. P. A

outre, il exerce en tant qu'associé unique les pouvoirs réservés aux assemblées dans les sociétés ayant plusieurs associés.

D'autre part, il peut désigner un directeur général auquel il peut déléguer tous pouvoirs pour représenter la société envers les tiers dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés au président. Toute convention conclue entre le directeur général et la société doit être autorisée par l'associé unique.

Article 10 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Article 11 – Tenue des comptes

Le président doit tenir une comptabilité conforme aux lois en vigueur.

Il doit établir le bilan, le compte de résultats, les annexes et le rapport de gestion dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

Article 12 – Contribution de l'associé aux pertes et au passif

L'associé unique est tenu du passif social à concurrence de ses apports en capital.

Article 13 – Dissolution

La société pourra être dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique ou dans les autres cas prévus par les dispositions légales.

En cas de dissolution, la société est placée d'office en liquidation. Sa dénomination sociale doit être alors suivie des mots « société en liquidation » sur tous les documents destinés aux tiers. Le liquidateur est désigné et ses pouvoirs sont fixés lors de l'associé unique lorsque celui-ci décide de la dissolution.

Pendant la liquidation, le liquidateur représente la société et il procède à la vente des éléments d'actifs et au paiement des dettes.

Article 14 – Actes effectués pour le compte de la société en formation – Personnalité morale

Un état des démarches et des actes effectuées pour le compte de la société en formation est joint en annexe aux présents statuts. La signature des dits statuts impliquera la reprise de ces actes par la société après l'immatriculation de celle-ci au RCS de Nice. Dès son immatriculation au RCS, la société jouira de la personnalité morale.

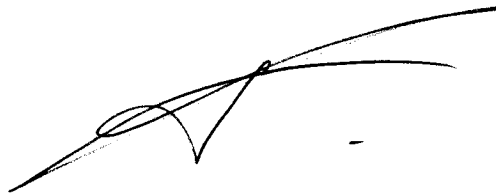
E.P.A

Article 15 – Frais et formalités de publicité

La société prendra en charge les frais d'impression des présents statuts et d'insertion des avis légaux.
Le président ou un mandataire habilité accomplira toutes ces formalités.

Fait le 13 janvier 2016 à Vence en 4 exemplaires.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'L'associé unique'.

A.M.O DESIGN
SASU au capital de 3000 euros
Siège social : 15 Avenue Isnard, 06140 Vence

**ETAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIETE EN FORMATION
PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES STATUTS**

Monsieur Edouard Pesquet-Ardisson demeurant à Vence, agissant en qualité de fondateur de la société, déclare avoir pris personnellement, en vue de la création de ladite société, les engagements suivants :

- Achat d'un micro-ordinateur de marque ACER, pour un prix de 540 euros HT (648 euros TTC)
Date de livraison le 8 juin 2015.
- Abonnement mensuel (Janvier 2016) à l'espace Coworking : La Belle Verte, La Colle sur Loup (06) pour un montant de 100 euros HT.

Description détaillée des différents engagements pris avant la signature des statuts.

En application de l'article L. 210-6 du Code de commerce, le présent état reprenant l'énumération intégrale des engagements pris par Mr Pesquet-Ardisson pour le compte de la société en formation a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à la signature des statuts auxquels il est annexé.

La signature des statuts par les actionnaires emportera reprise de ces actes au compte de la société au moment de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Vence, le 13 janvier 2016

Signature du fondateur
(« Lu et approuvé »)

lu et approuvé

